

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux

NOR : SSAA2030092A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux :

- M. Jean-Patrice Nosmas, inspecteur général des affaires sociales honoraire, président ;
- Dr Damien Bonnard, médecin ORL au centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;
- Mme Fanny Chabrerie, éducatrice spécialisée à l'Institut national de jeunes sourds de Bordeaux ;
- M. Daniel Gillard, inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- M. Michel Labardin, maire de Gradignan ;
- Mme Anne Schettini, membre de l'Union régionale des associations et des parents d'enfants déficients auditifs d'Aquitaine – URAPEDA ;
- Dr Adeline Tchamgoue, pédopsychiatre au centre hospitalier Charles Perrens,

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 février 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La cheffe de service,
adjointe à la directrice générale de la cohésion sociale
CÉCILE TAGLIANA